

L'architecture contemporaine dans l'Eure

Dans de nombreux documents d'urbanisme, il est souvent écrit que les règles qui s'appliquent à toute nouvelle construction peuvent être écartées si le projet correspond à de l'architecture contemporaine. Mais à quelle définition correspond le terme d'architecture contemporaine ?

Celle-ci ne peut être uniquement envisagée comme l'acte de construire de nos contemporains ou alors de considérer que les abris de jardin ou les pavillons produits en série forment architecture. Tout ce qui est édifié n'est pas architecture. L'architecture contemporaine comprend uniquement les réalisations architecturales qui participent à l'écriture d'un nouveau corpus en terme de langage architectural : réinvention des codes, des mixages couleur-matière, des formes...

Fort de cette définition, il est alors aisé de constater qu'il existe peu d'architecture contemporaine dans notre département. Néanmoins, il y en a suffisamment pour comprendre les différents modes d'insertion dans un tissu existant qui sont au nombre de trois :

Par dissimulation. Le bâtiment n'est que peu visible. Il est construit derrière une façade qui aurait été conservée, dans une enveloppe bâti existante ou encore sous terre.

*Maison individuelle à Louviers.
Façade sur rue. Façade
arrière.*



*Musée des Impressionnistes à
Giverny. (Photographies appartenant au
Musée Américain)*



Par imposition. Le bâtiment s'impose à son environnement. Soit parce que le concepteur souhaite en faire un objet architectural sans chercher à s'adapter au site, soit parce que l'environnement dans lequel le bâtiment doit être construit est très homogène et ne pas reproduire simplement le mode de construction existant revient à réaliser une construction qui s'impose aux autres bâtiments. À Bernay, la maison Paquebot, qui a été édifée en 1929 par André Perrée, en certes un exemple ancien mais qui met bien en lumière la manière dont un bâtiment peut s'imposer à son environnement.

Par intégration. Le bâtiment s'adapte à son environnement en réinterprétant les codes traditionnels. Il s'adapte aux autres constructions, aux typologies existantes, aux gabarits, aux principes d'implantation, aux matériaux employés, aux formes, aux caractéristiques architecturales.



Réhabilitation d'un ancien prieuré près de Vernon.



Extension d'un maison individuelle à Vernon.

Extension d'un maison individuelle à Campigny (à droite)



*Villa Calderone à Louviers.
École de musique à Louviers (à droite)*



Ainsi, s'il n'est guère aisé de trouver de nombreux exemples de bâtiments correspondant à une architecture contemporaine de qualité et innovante, il ne faut pas perdre espoir pour autant. En effet, il est aisé de comprendre tout l'intérêt qu'il y a à positionner et réaliser des bâtiments qui laissent une trace dans leur époque et qui donnent du sens à la ville.

L'un des objectifs de l'année 2017 sera de lancer une nouvelle dynamique en matière de création et de qualité architecturale afin que les porteurs de projet sortent de la facilité ou de la « boîte à chaussure ». Il faut en particulier pour les bâtiments publics aller vers des créations qui, tout en s'intégrant à la ville ancienne, fassent la part belle à l'innovation. Ces édifices devront réaliser la complexe adéquation entre respect des styles (couleurs, volumes, matériaux...) anciens et les contraintes de notre époque contemporaine en essayant à chaque fois de bien s'ancrer dans l'existant. Il ne faut surtout pas que nous ayons dans l'Eure des modèles maintes fois répétés dans les autres départements ou dans les autres pays, notamment d'Europe ; à moins de perdre notre identité.

Ce travail sur les bâtiments publics doit s'accompagner d'un effort pour les collectifs mais aussi pour les pavillons individuels. Bien sûr, il existe des contraintes économiques qui guident la production en série mais elles peuvent aussi être le cadre d'une innovation architecturale plus importante, et pour autant respectueuse des styles locaux.